DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

ARRONDISSEMENT DE MILLAU

Canton de Belmont/Rance

Commune de Montlaur

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

ARRÊTE N° 19/2014

Le maire de la commune de Montlaur,
VU l'article 25 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.22313-1 à L.2213-4,
VU l'organisation d'un repas sur la place de la mairie, commune de Montlaur le samedi 12 juillet 2014 ;
CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement pour permettre l'organisation de cette animation dans de bonnes conditions,

ARRETE :

Article 1er : La circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits **le samedi 12 juillet 2014, à partir de 15 heures**

- Sur la place de la mairie (en partant du puits vers la boulangerie)

Article 2ème : La signalisation sera mise en place par les services municipaux.

Article 3ème : Monsieur le Maire, le garde-champêtre, M. le Commandant de Brigade sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés et dont une ampliation sera adressée à Mme le Sous-préfet

Fait à Montlaur le 07 juillet 2014

Le Maire,
Patrick RIVEMALE